

Pavillons-Sous-Bois, Le Jeudi 18 juin 2020

## Communiqué de Presse

Objet : Un collectif soutenu par près de 800 personnels de l'Éducation Nationale en Seine-Saint-Denis demande une audience en urgence à la Préfecture et au Rectorat de Créteil.

Un collectif de personnels de l'Éducation Nationale de Seine-Saint-Denis s'est constitué afin de soutenir les élèves étrangers qui n'arrivent pas à obtenir de rendez-vous à la préfecture, pour que leur situation administrative soit examinée. Ces élèves sont pour la plupart inscrits dans une formation professionnelle ou du supérieur, mais se heurtent au silence de l'administration malgré des dizaines, voire des centaines de tentatives pour prendre un rendez-vous. A l'approche de leur majorité et faute de régularisation avant la rentrée prochaine, ils risquent de devoir interrompre brutalement leur parcours de formation.

Devant l'urgence, des enseignants de lycées de La Courneuve, Noisy-Le-Grand, Pavillons-Sous-Bois, Rosny-Sous-Bois et Saint-Ouen ont initié un collectif avec le soutien du réseau RESF 93 et de la CIMADE Île-de-France. Ils ont rédigé une tribune, signée par près de 800 collègues de plus de 40 lycées différents et de nombreux syndicats, demandant que tous les jeunes majeurs du département puissent être reçus avant la fin des congés d'été. (La tribune et la liste des signataires sont disponibles à ce lien : [https://www.liberation.fr/debats/2020/06/17/eleves-sans-papiers-de-seine-saint-denis-rendons-leur-l-avenir-possible\\_1791440](https://www.liberation.fr/debats/2020/06/17/eleves-sans-papiers-de-seine-saint-denis-rendons-leur-l-avenir-possible_1791440))

Alors que les services du gouvernement ont reconnu la nécessité d'agir vite – le rapport au Président de la République accompagnant l'ordonnance du 22 avril 2020 préconisait qu'« à [la] réouverture [des préfectures], il sera essentiel de pouvoir recueillir en priorité les demandes d'étrangers ne disposant pas encore de document de séjour, en particulier les mineurs étrangers devenant majeurs. » - aucune procédure n'a à ce jour été mise en place par les services de la préfecture, et les lycéens restent sans réponse.

Le collectif a adressé, mercredi 17 juin, un courrier recommandé à M. le Préfet de Seine-Saint-Denis pour demander à être reçu dans les plus brefs délais, afin qu'une procédure exceptionnelle soit mise en œuvre au plus vite pour ces élèves (courrier en annexe). Un deuxième courrier a été envoyé à M. le Recteur de l'académie de Créteil, afin de lui exposer cette situation qui compromet gravement l'avenir de plusieurs centaines de lycéens du département (courrier en annexe).